RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 D 00220
Numéro SIREN : 412 265 993
Nom ou dénomination : S C I ELYROSE

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2021 sous le numéro de dépôt 11307

S C I E L Y R O S E
au capital de 30.489,80 Euros
Siège Social : 111, Rue de Stalingrad
93100 MONTREUIL

R.C.S : BOBIGNY 412 265 993

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 31 DECEMBRE 2020

L'An deux mille vingt
Le 31 décembre 2020
A 14 heures

Les Associés de la société civile immobilière ELYROSE, dont le siège social est à 93100 Montreuil, 111 rue de Stalingrad, se sont réunis au siège social, sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par la Gérance, conformément aux statuts.

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme Mandataire.

- Mr RODRIGUEZ CASTRO Antonio	100 parts présent ou représenté / absent
- Mme NATAF Elisabeth	100 parts présente ou représentée / absente
TOTAL	**200 parts**

L'assemblée est présidée par Monsieur RODRIGUEZ CASTRO Antonio, en sa qualité de co-gérant de la société.

La feuille de présence fait apparaître que les Associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié du Capital Social.

Les Associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président de séance :

1°) Le rapport de la Gérance,
2°) Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que ces documents ont été adressés aux Associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'assemblée lui en donne acte.

AO CN

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Dissolution de la Société**
- **Pouvoir pour effectuer les formalités.**

Le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prononce la dissolution de la Société, nomme Monsieur RODRIGUEZ CASTRO Antonio liquidateur, et fixe le siège de liquidation au siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir à son Gérant pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt au Greffe consécutives à la décision ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'Ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'ensemble des associés.

Mr RODRIGUEZ CASTRO Antonio

Mme NATAF Elisabeth

Elisabeth Nataf